

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LEMIEUX

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de Lemieux, tenue au 526 de L'Église, le 04 mai 2026 à 20h00 sous la présidence de madame Emilie Garneau, mairesse, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum :

Madame Natalie Greffe, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Léo-Paul Côté, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Matthieu Auclair, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Roger Chauvette, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Gérald Begin, conseiller au siège numéro 6

Est également présente :
Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Est vacant : Siège numéro 2

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Ajout de points à l'ordre du jour
- 3 Adoption du (des) dernier(s) procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 avril 2026
- 4 Rapport de la directrice
- 5 Rapport de la mairesse
- 6 Rapport des comités
- 7 Gestion financière – administrative - législative
 - 7.1 Revenus- avril 2026
 - 7.2 Approbation des dépenses- Autorisation de paiement
 - 7.3 Mise à niveau des installations
 - 7.4 FRR projet café/cuisine – demande aide financière
 - 7.5 Changement de date de la séance du conseil du 1^{er} juin 2026
- 8 Sécurité publique et civile
 - 8.1
- 9 Transports-réseau routier
 - 9.1 Présentation des travaux voirie saison 2026
 - 9.2 Ouverture des soumissions contrat de déneigement des chemins d'hiver routes locales
 - 9.3 Ajout d'un panneau de signalisation ARRÊT au coin du Rang A et Rang de la Belgique
 - 9.4 Ponceau d'entrée au 1582 Chemin du Petit-Montréal bouché
- 10 Hygiène du milieu
 - 10.1 AVIS DE MOTION** il sera présenté un projet de règlement 2026-06 règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien branche #15 de la Rivière Sauvage
 - 10.2 Projet de règlement 2026-06 règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien de la branche #15 de la Rivière Sauvage.
 - 10.3 EBI Envirotech
- 11 Urbanisme
 - 11.1 Nombre de permis émis pour le mois de mars 2026
- 12 Édifice et équipement
 - 12.1 Offre de service ingénieurs Larocque Cournoyer pour l'audit de l'église.
 - 12.2 Parmi elles Centre de Femmes - Projet d'ateliers de cuisines collectives.
 - 12.3 État des bâtiments
 - 12.4 Colonne de son
- 13 Loisirs et culture
 - 13.1 Assemblée annuelle et prix excellence 2026
- 14 Période de questions
- 15 Levée ou ajournement de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Emilie Garneau, mairesse, souhaite la bienvenue à tous, fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 20h11.

2026-05-69 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et déclarent ne pas être en conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points de discussions y étant énumérés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gérald Begin, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés

ADOPTÉE

2026-05-70 ADOPTION DES POINTS À AJOUTER

Sur proposition de madame Natalie Greffe, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés suivants :

Administration :

7.3 Mise à niveau des installations

Hygiène du milieu :

10.3 EBI Envirotech

Édifice et équipement :

12.3 État des bâtiments

12.4 Colonne de son

ADOPTÉE

2026-05-71 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL est PROPOSÉ par monsieur Léo Paul Côté, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

ADOPTÉE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

La directrice générale, madame Caroline Simoneau, fait rapport des activités suivantes :

Rencontre du 15 avril avec M. Alexandre Laferrière, Centre bénévole de Bécancour. M. Laferrière est une personne ressource présente et rassurante qui veille aux besoins des personnes de 50 ans et plus sur le territoire. Il est la seule personne qui se déplace sur le territoire pour ce service. Sa carte a été placée dans le journal municipal et un complément paraîtra dans la prochaine édition pour faire connaître l'ensemble des services offerts. La mission principale est de briser l'isolement, mais l'aide couvre aussi les deuils, les questions liées au testament et aux funérailles. Lorsqu'il ne peut répondre lui-même, il réfère à une autre ressource.

Acceptation de l'aide financière maximale de 170 982 \$ au programme d'aide à la voirie locale – volet entretien. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à l'année précédente (167 826 \$). Cette aide couvre l'ensemble des travaux d'entretien d'hiver et d'été pour l'année.

Acceptation de la prestation Hydro-Québec — 30 choristes le samedi 26 septembre à 14 h à l'église. Peu de municipalités ont été retenues. Le conseil aura à décider plus tard s'il complète l'événement avec un souper, comme dans les années précédentes.

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés. La demande a été éliminée parce que les activités liées au projet de la rampe ne sont pas admissibles à ce programme. La rampe sera vraisemblablement déposée au programme **TECQ**; une rencontre sera organisée prochainement pour monter le dossier.

RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Emilie Garneau, fait rapport de la séance des maires de la MRC de Bécancour et du conseil des maires incendie.

Inventaire du patrimoine bâti. La MRC a octroyé le contrat pour l'inventaire des bâtiments datant de 1940 ou avant. C'est une démarche obligatoire. Le gouvernement subventionne la moitié du montant, l'autre moitié étant payée à même les fonds de la MRC.

Conventions et politiques adoptées :

- Convention d'aide financière pour le **transport MADA** (Municipalité amie des aînés) et **aide d'urgence au transport collectif**;
- Politique d'investissement commune **FLI-FLS** (Fonds local d'investissement / Fonds local de solidarité) — service offert à toutes les entreprises du territoire (nouvelles entreprises, entreprises en difficulté, transferts familiaux, etc.) via Entreprendre MRC Bécancour;
- **Mandat de gestion des cours d'eau** confié à la communauté autochtone **Wabanaki** pour la prochaine année. Le mandat reviendra ensuite à la MRC.

Schéma d'aménagement — piste cyclable. Un groupe demande de déplacer la piste pour qu'elle longe la forêt plutôt que la zone des entreprises. Des consultations publiques sont à venir; la mairesse tiendra le conseil informé.

Conseil incendie.

- Le directeur du service incendie a présenté ses **stratégies pour atteindre les requis du schéma de couverture de risque**. L'an passé, le 100 % des bâtiments à risque élevé n'a pas été atteint, et certaines interventions n'ont pas respecté le schéma. Note importante : ces statistiques portent sur l'ensemble du territoire de la MRC et sont liées au temps de réponse des pompiers, pas aux bâtiments municipaux. Lemieux comme municipalité ne peut pas agir directement sur ces indicateurs.
- Le service incendie sera représenté à divers congrès. Le directeur fait partie d'un panel d'alliés masculins au **séminaire des femmes** : le service de la MRC compte environ **14 % de femmes**, contre 4 % en moyenne au Québec.
- Le directeur fera également une conférence à l'**ATPIQ** (Association des techniciens en prévention incendie) pour parler du **camp 911**, qui se déroule à Lemieux depuis 2010. La MRC des Maskoutains, qui a commencé un camp similaire, a invité le directeur pour partager son expertise.
- *Camp 911* : programme d'une semaine pour les jeunes de 12 à 17 ans qui découvrent les métiers d'urgence (pompiers, ambulanciers, policiers, premiers soins).

Assemblée extraordinaire — FRR3. Un projet a été ouvert rapidement pour faire l'évaluation de l'aréna de Saint-Pierre-les-Becquets. Budget de **41 945 \$** débloqué via le FRR3 pour analyser les travaux requis, en prévision d'une demande au programme **PAFIRSPA** (subvention pour les loisirs et la revitalisation des bâtiments de loisirs). L'expertise doit être complétée d'ici la fin juin. Comme le projet rayonnera sur la majorité des municipalités de la MRC, il a été placé dans le volet 3 (lutte à la dévitalisation).

RAPPORT DES COMITÉS

RIGIDBNY : monsieur Roger Chauvette fait rapport de la réunion qui a eu lieu :

Sondage Éco-plastique pour les fermes : 100 participants, ce qui est positif. Le projet va de l'avant. Les coûts initialement évalués à 1 500 \$/an sont maintenant rendus à 1 000 \$.

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) jusqu'en 2030. Le PGMR sera présenté au conseil des maires; une plus grande transparence est visée. Plusieurs changements importants :

- **Refonte de la facturation :** alignement sur le compte de taxes selon le nombre de personnes par habitation. Les petits commerces qui ressemblent à des résidences continueront en mode résidentiel; ceux dont le volume est trop

important basculeront en commercial. Environ 7 cas à Lemieux pourraient passer en commercial, ce qui allégerait notre facture.

- **Coûts globaux :** la collecte coûte environ **700 000 \$** et les écocentres coûtent eux aussi **700 000 \$**. La MRC se questionne sur le nombre d'écocentres : la moyenne est de 3 par MRC, alors que la nôtre en a davantage. Les trois plus grands resteront (un en construction; Saint-Grégoire est appelé à disparaître au profit de ceux proches de Nicolet); les plus petits comme Manseau sont en évaluation. Le conseil est invité à transmettre tout commentaire pertinent.
- **Dérogation pour la municipalité.** Auparavant flou, c'est maintenant clair : la municipalité peut envoyer dans les centres de tri tout ce qui ressemble à du résidentiel (volumes et matériaux). Pour des rénovations majeures, ça reste interdit.
- **Camions électriques / gaz naturel :** projet abandonné. La nouvelle entreprise E360 a une telle économie d'échelle et des prix si bas qu'il n'est plus viable de migrer.
- **Économie circulaire — subventions.** Les subventions deviennent proportionnelles au tonnage récupéré (auparavant aléatoires). De nouvelles subventions visent les OBNL et les entreprises qui revalorisent (récupération de tissus, de métaux, etc.) en remboursant la moitié des coûts d'enfouissement / récupération évités.

Bibliothèque : Madame Emilie Garneau mentionne qu'il y aura une assemblée annuelle et prix distinction 2026 le vendredi 12 juin au restaurant La porte de la Mauricie. Inscription à faire avant le 29 mai. Les frais de participation sont couverts par le réseau; seuls les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Discussion sur la délégation : madame Emilie Garneau confirme sa présence; madame Natalie Greffe ira également (elle a un droit de vote); madame Lucie Blanchette est invitée à se joindre. Le conseil convient d'autoriser le remboursement des **frais de déplacement pour une voiture**, peu importe le nombre de personnes.

C.C.U. : Rien à signaler

Comité des Loisirs : Matthieu Auclair, Gérald Bégin

- **Plantation d'arbres :** les arbres commandés (achetés via Arbres Canada / écologie) seront plantés en arrière du bâtiment. Madame Myriam Bourgault donne en plus un cerisier, un groseillier et un cassissier de son terrain. Une vérification des emplacements de plantation a été faite récemment.
- **Don d'arbres annuel :** une distribution d'arbres la distribution se fera le 16 mai de 10h à 12h.
- **Plants de vigne :** Myriam aurait également la possibilité de fournir une dizaine ou une vingtaine de plants.
- **Panier de basketball :** acheté et assemblé cette semaine. Il manque les poids pour le supporter. L'installation est prévue dans la cour, en évitant la proximité des bâtiments.

Service incendie : Rien à signaler

GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE – LÉGISLATIVE

LISTE DES REVENUS AVRIL 2026

Abonnement journal publicité	155,00
Droit de mutation	
Licence (3) et permis (1)	45,00
Location de salle (11-18-19 -26 avril 23 mai)	794.92
Loyer Poste Canada (Maryse Beaudet)	100,00
Photocopies	16,00
Taxes municipales 2025	267,43
Taxes municipales 2026	25 771.95
TPS	6 926.06
TVQ	7 094.87
Total	41 171.95

2026-05-72 COMPTE PAYER
 CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger Chauvette et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d’autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 38 528.60 \$ ainsi que 11 061.55 \$ en salaires.

CO.04.2026	Présenté au conseil du mois de mai		
BENEVA			
693778	Avril - assurances collectives à payer		464,97
CANADIEN NATIONAL			
91837222	Entretien des traverses Rang du Domaine, Des Cyprès, de l'Église du 01au 30 avril	3 631,50	2 421,00
91837223	Entretien des traverses Chemin de la Rivière du 1er au 30 avril	1 210,50	
DONALD BOUDREAU			
CH.HI.2026.5	Entretien des chemins d'hiver 5/5		28 395,84
FTQ			
	Cotisation		360,00
FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC			
DON.2026	Don pour la fondation des grands brûlés		100.00
GROUPE ENVIRONNEX			
1199380	EU - Échantillon 9382479		262,72
GYROXPERT			
INV-000003	Ouvrage d'installation et ajustement sur la remorque		80,48
LUCIE BLANCHETTE			
FR.DEPL.2026	Déplacement formation VDX à Trois-Rivières		50,88
MACHINERIES BARON & TOUSIGNANT LTÉE			
126586	Réparation de la transmission, ajustement des courroies, nettoyage du plateau, aiguiser couteaux		249,56
MRC DE BECANCOUR			
202500438	Repérage et marquage - fibre optique nettoyage de fossé Rang Domaine		132,00
NORDIKEAU INC.			
FA-25494	EU - Gestion et opération des eaux usées		649,61
REGIE INTER. DE GESTION INTEGREE DES DECHETS			
REG.2026.4	Avril - Ordures ménagères et recyclage		2 682,92
REMISES GOUVERNEMENTALES			
	Remises provincial		2 121,60
	Remises fédéral		
SOGETEL INC			
TEL.2026.4	Avril - Gestion		160,86
	Avril - biblio		
SYLVIE GREGOIRE			
ENT.2026.3	Entr. Des salles du 9 mars au 29 mars 2026		221,13
VISA			
02-mars	Registre foncier	12,00	175,03
05-mars	Postes Canada (3 carnets timbres)	31,36	
10-mars	Postes Canada (6 carnets timbres)	51,34	
25-mars	Zoom.com	26,43	
31-mars	Postes Canada (journal avril)	53,90	
SOUS-TOTAL			38 528,60
Rémunération et allocations des membres du conseil			Brut
Emilie Garneau	Rémunération et allocation avril		726,86
Natalie Greffe	Rémunération et allocation avril		242,28
Vacant siège 2			
Léo-Paul Côté	Rémunération et allocation avril		242,28

Matthieu Auclair	Rémunération et allocation avril		242,28
Roger Chauvette	Rémunération et allocation avril		242,28
Gérald Bégin	Rémunération et allocation avril		242,28
Caroline Simoneau			
Période finissant le 25/04/2026			1531.25
Période finissant le 18/04/2026			1 629,69
Période finissant le 11/04/2026			1 531,26
Période finissant le 04/04/2026			1 651,57
Pierre Michel			
Période finissant le 25 avril Voirie: 19,0h Epur.: 6,0h			699,92
Période finissant le 18 avril Voirie : 20.0h Ent. :5.0h			699.92
Lise Lavigne			
Finissant le 25/04/2026 adm. : 12,50h			304.32
Finissant le 18/04/2026 adm.12,50h ménage 2,00h			315,28
Finissant le 11/04 adm.: 12,50h congé férié:5,32h			433,85
Finissant le 04/04 adm.12h50 ménage 1,00h			326,23
Total salaire			11 061.55
GRAND TOTAL			49 590.15

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2026 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS

Enjeu 1 — Eau potable. Présentement, l'eau est potable mais n'est pas testée et ne circule pas suffisamment. Des affiches indiquent de ne pas boire l'eau, par précaution. Toute analyse a cessé lorsque le ministère a retiré l'obligation; seul l'analyse mensuelle des eaux usées subsiste. Pour pouvoir certifier officiellement la potabilité, il faudrait des tests minimum **une fois par année**, et ce, pour **chaque robinet** (vérification de la tuyauterie, pas seulement de la source). Coût récurrent à prévoir.

Discussion du conseil :

- *Risque légal* : sans certification, en cas d'intoxication d'un organisme qui cuisinerait sur place, la municipalité serait responsable.
- *Centre d'urgence* : la municipalité doit pouvoir fournir de l'eau potable en cas de catastrophe. On ne peut pas miser sur des bouteilles, qui pourraient ne pas être disponibles.
- *Idée pratique* : monsieur Matthieu Auclair propose de **faire couler les robinets** régulièrement pour faire circuler l'eau (système automatique possible, par exemple un flush deux minutes tous les jeudis midi).

Enjeu 2 — Système d'alarme incendie. Capacités calculées par le service incendie selon l'aire de plancher et les issues : **122 personnes** dans la salle avant (et non 133 comme indiqué sur la pancarte – la pancarte affiche 100), **133 personnes** dans la salle de l'autre côté, et environ **50 personnes** dans la nouvelle partie (estimation). **Au-delà de 300 personnes potentielles, un système d'alarme incendie devient obligatoire** (RBQ, code du bâtiment, non négociable).

- L'architecte a fourni des plans qui ne couvrent pas l'ensemble du bâtiment et n'a pas tenu compte de l'addition des trois zones. La capacité totale potentielle dépasse 300 personnes : la municipalité est désormais face à une obligation. Coûts à prévoir : installation, certification annuelle, raccordement à la centrale (frais mensuels). Madame Natalie Greffe vérifiera également avec la RBQ, ses calculs pouvant différer de ceux du service incendie.
- **Décision du conseil** : la directrice générale obtient les coûts (analyses d'eau et système d'alarme). Le sujet sera discuté en **séance extraordinaire** la semaine suivante, avec d'autres points à régler

Remis à une autre séance pour effectuer des recherches plus approfondies

FRR PROJET CAFE/CUISINE DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT

Remis au mois prochain

2026-05-73 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL 01 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 a été adopté;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la date de la séance ordinaire prévue le 01 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal permet de modifier, par résolution le jour ou l'heure fixés pour ses séances;

IL est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

- Que la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 01 juin 2026 à 20h00 soit reportée au 08 juin 2026 aux mêmes lieu et heure;
- Que la directrice-générale greffière-trésorière soit autorisée à publier un avis public informant les citoyens de ce changement, conformément à la loi.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

VOIRIE-RÉSEAU ROUTIER

Présentation des travaux remis à la séance extraordinaire du 14 mai 20h00

2026-05-74 OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER ROUTES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE le 04 mai 2026, au terme du dépôt des soumissions pour le déneigement et l'entretien des chemins municipaux, une seule soumission a été déposée et que le montant est jugé raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Donald Boudreault respecte en tout point les exigences contenues dans les documents d'appel d'offres;

IL est PROPOSÉ par monsieur Matthieu Auclair, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adjuger le contrat de déneigement et d'entretien des chemins municipaux pour une période de 3 (trois) ans à Donald Boudreault pour un montant de 446 134,62\$ taxes incluses; il est de plus unanimement résolu d'autoriser madame Emilie Garneau, mairesse, et Mme Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à initialiser le contrat pour et au nom de la municipalité de Lemieux.

ADOPTÉE

2026-05-75 AJOUT D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION ARRET AU COIN DU RANG A ET DE LA BELGIQUE

CONSIDÉRANT QU'une demande du Club Quad auprès de la municipalité pour l'ajout d'un panneau de signalisation arrêt au coin du Rang A et de la Belgique;

CONSIDÉRANT QU'un nombre élevé de quadiste circulent dans ce secteur;

IL est PROPOSÉ par monsieur Matthieu Auclair, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat et l'installation d'un panneau de signalisation d'arrêt au coin du Rang A et de la Belgique

ADOPTÉE

2026-05-76 TRAVAUX DE PROFILAGE DE FOSSÉ FACE AU 1582 PETIT MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux nécessite un profilage de fossé face au 1582 Petit Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2025-10 article 6 mentionne ce qui suit : La construction et l'entretien des entrées charretières à un chemin public, incluant les ponceaux, sont à la charge de chacun des propriétaires sur lesquels ces entrées charretières sont aménagées;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1582 Petit Montréal désire mandater la municipalité pour l'achat du ponceau et en assumer les coûts relatifs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront exécutés par Excavation MMKC pour le profilage du fossé sur une longueur de fossé entre 150 et 200 pieds;

IL est PROPOSÉ par monsieur Roger Chauvette, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser le profilage du fossé par Excavation MMKC sur une longueur environ 150-200 pieds et également RÉSOLU de facturer le propriétaire du 1582 Petit Montréal pour la portion ponceau.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILEU :

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Mattieu Auclair qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement # 2026-05 règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien de la branche # 15 de la Rivière Sauvage

2026-05-77 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-05 RÈGLEMENT POUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS RELATIFS À L'ENTRETIEN DE LA BRANCHE #15 DE LA RIVIERE SAUVAGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Matthieu Auclair lors d'une session du conseil en date du 04 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'article 988 du Code municipal, qui stipule que *toutes taxes sont imposées par règlement ou procès-verbal sauf dans les cas autrement réglés* ;

CONSIDÉRANT l'article 244.1 et les suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;
EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE monsieur Roger Chauvette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent règlement portant le numéro 2026-05 et connu sous le nom de « Règlement numéro 2026-05 pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien de la branche # 15 de la Rivière Sauvage » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TARIFICATION

Qu'une taxe soit exigée et prélevée pour le recouvrement des coûts des travaux d'aménagement, de construction, de réparation, d'arpentage et d'entretien décrétés par la MRC de Bécancour, soit répartie entre les contribuables concernés au prorata de la longueur contributive fixée par ledit règlement pour leurs terrains respectifs et soit recouvrable desdits contribuables en la manière prévue au Code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.

Qu'il en soit de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du règlement #2026-06 de la municipalité de Lemieux

ARTICLE 3

Les coûts seront répartis de la façon suivante :

PROPRIÉTAIRE	MATRICULE	LOTS	LONGUEUR	%	RÉPARTITION
Ferme Mathis & fils	0925-78-7743	6233703	355 M	34.17%	3 099.06\$
TOTAL					3 099.06\$

ARTICLE 4 DATE DE VERSEMENT

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes imposées par le présent règlement est le trente-deuxième jour qui suit la date de facturation

ARTICLE 5 PAIEMENT EXIGIBLE

Les frais reliés au cours d’eau doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque l’ensemble de toutes les taxes comprises dans un compte (même numéro de matricule) sont égales ou dépassent 300 \$, ils peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Relativement à l’article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale, le conseil décide que lorsqu’un versement n’est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible

ARTICLE 6 TAUX D’INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de dix-huit pour cent (18 %).

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Emilie Garneau, mairesse

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière

EBI ENVIROTECH
Remis au mois prochain

URBANISME
LISTE DES PERMIS
Nombre de permis émis pour le mois de mars 2026
L’inspecteur en bâtiment et environnement a délivré aucun permis pour cette période.

ÉDIFICE ET ÉQUIPEMENTS
OFFRE DE SERVICE DEMANDÉS POUR L’AUDIT DE L’ÉGLISE
À remettre au mois prochain

PARMI ELLES CENTRE DE FEMMES- PROJET D’ATELIERS DE CUISINES COLLECTIVES.

CES ATELIERS ONT POUR OBJECTIFS;

- De soutenir l’autonomie alimentaire des participantes, en leur faisant cuisiner des repas sains, économiques et nutritifs
- De favoriser la socialisation et la solidarité, en créant un espace chaleureux où les gens peuvent cuisiner, apprendre et échanger ensemble.
- De briser l’isolement social, particulièrement chez les personnes vivant seule ou en situation de vulnérabilité.
- De valoriser les aliments locaux et de saison.

Parmi elles Centre de femmes propose de former un groupe de 5 à 6 femmes.

Elles offrent une aide financière de 2.50\$ par bouches à nourrir dans les familles, en plus de fournir un fond de cuisine gratuitement, qui comprend entre autres : œufs, lait, farine, cassonade, oignons, pommes de terre, carottes, céleri, huile, épices et autres.

Elles souhaitent savoir s'il serait possible d'utiliser notre cuisine une demi-journée par mois (3h) afin de permettre aux femmes de notre communauté de se rassembler en cuisine.

Remis à la séance extraordinaire du 14 mai.

CHAMPIGNON DANS LE BAS DU MUR AU BÂTIMENT DES LOISIRS

Décision : monsieur Pierre Michel est mandaté pour faire une **première inspection** de l'ensemble (avec **rapport écrit et photos**). Selon les conclusions, le conseil décidera s'il faut faire venir une compagnie spécialisée (façade vs structure) lors de la prochaine séance régulière. Toute intervention sur le dôme, la cheminée et autres ouvrages en hauteur sera regroupée en une seule visite de nacelle pour optimiser les coûts.

COLONNE DE SON ENDOMMAGÉ

Le bâtiment dispose de deux colonnes de son passives **Behringer** (très bonne marque, bien cotée). L'une fonctionne mal. Monsieur Montpas a aidé en faisant inspecter la colonne défaillante chez Lab Tronique à Trois-Rivières. Résultats :

- **Réparation : 480 \$** (l'ampli est défaillant; le speaker n'est plus disponible — modèle trop vieux);

Le technicien recommande d'acheter **deux colonnes neuves** (paire) pour conserver l'équilibre du système. Mélanger les marques ou modifier la passivité peut briser l'amplificateur ou le nouveau speaker. Coût total : environ **1 000 \$ taxes incluses** pour une paire.

Discussion :

- Les colonnes servent à la **Saint-Jean-Baptiste**, aux soirées de **danse country**, à la **cabane à sucre**, au **Noël des enfants**, aux **soirées de la FADOQ**, etc. — environ une dizaine de fois par année.
- Pour l'usage extérieur (Saint-Jean), il faut prévoir des membranes adaptées à l'humidité; un usage extérieur d'équipement intérieur peut « brûler » les colonnes.
- L'idée d'achat usagé (Facebook Marketplace) est écartée : aucune subvention applicable et difficile de garantir la qualité.
- **Subvention possible :** la subvention discrétionnaire du **député**, déjà sollicitée à plusieurs reprises pour agrémenter la Saint-Jean-Baptiste, pourrait servir à l'achat. Les factures servent de preuve d'achat.
- Sur 10-15 ans d'usage, l'investissement est rentable.

Décision : la directrice générale obtiendra des soumissions formelles. Le sujet sera traité à la séance extraordinaire du 14 mai 2026.

LOISIRS ET CULTURE

2026-05-78 ASSEMBLÉE ANNUELLE ET PRIX DISTINCTION 2026

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. aura lieu le 13 juin 2025 aux Portes de la Mauricie à Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux est membre du Réseau Biblio CQLM ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Gérald Bégin et résolu unanimement par les conseillers présents de déléguer madame Natalie Greffe pour assister à l'assemblée annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. aura lieu le 12 juin 2026 à Yamachiche et de payer les frais de déplacement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS : avec assistance

Madame Emilie Garneau, mairesse, invitent les gens de l'assistance à poser leurs questions.

Question de M. Roger Chauvette — Éco-prêt municipal

Le conseil avait discuté précédemment de la possibilité que la municipalité ouvre un **éco-prêt** afin de l'offrir aux citoyens (notamment pour la mise aux normes des fosses septiques). Le suivi vise à savoir si le conseil maintient son intérêt et à clarifier les conditions d'admissibilité.

Position du conseil : Si c'est faisable, l'appui est unanime et il faut agir rapidement (la fin de plusieurs programmes de subvention approche; les autres municipalités ont déjà fait leurs demandes. La directrice générale fera les vérifications nécessaires sur les conditions et la possibilité d'embarquer.

Question — Page Facebook « Quoi faire à Lemieux »

Une citoyenne demande s'il serait possible de créer une page Facebook « **Quoi faire à Lemieux** », à l'image de ce qui existe dans d'autres municipalités, pour permettre aux gens de publier eux-mêmes leurs activités sans passer par la municipalité.

Réponse : Deux pages Facebook existent déjà :

- La **page officielle de la municipalité de Lemieux**;
- La **page Communauté de Lemieux**, gérée par madame Céleste Simard (groupe public où les commentaires sont approuvés par les administrateurs).

La page Communauté est moins visible pour les gens de l'extérieur qui chercheraient « Quoi faire à Lemieux ». Le conseil convient d'explorer deux pistes avec Céleste :

- **Modifier le titre** de la page existante;
- Ou créer un **alias** qui redirige les recherches « Quoi faire à Lemieux » vers la page Communauté.

Créer une troisième page nécessiterait un administrateur supplémentaire et risquerait de disperser les publications. **Monsieur Gérald Bégin** prendra contact avec Céleste pour explorer la solution.

Une mention dans le journal municipal pour faire connaître l'existence de la page Communauté pourrait également être utile, après validation avec Céleste.

2026-05-79 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance du conseil à 22 h16.

ADOPTÉE

Je, Emilie Garneau, mairesse, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Emilie Garneau, mairesse

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.